INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES DE LYON



FORMATION

GUIDE RENTRÉE 2013

CYCLE INGÉNIEUR





Marie Curie



Marie Curie (née Maria Skłodowska le 7 novembre 1867 à Varsovie, Pologne – morte le 4 juillet 1934 à Sancellemoz, France) est une physicienne polonaise naturalisée française.
Maria Salomea Skłodowska naît à Varsovie, alors dans l'Empire russe, d'un père professeur de mathématiques et de physique et d'une mère institutrice.

Suite aux décès consécutifs de sa sœur et de s amère, elle se réfugie alors dans les études où elle excelle dans toutes les matières, où la note maximale lui est accordée.
Elle obtient son diplôme de fin d'études secondaires avec la médaille d'or en 1883.
Elle adhère à la doctrine positiviste d'Auguste Comte, et participe à l'éducation clandestine des masses en réaction à la russification de la société par l'Empire russe.
Marie Skłodowska rejoint l'Université Volante, illégale.
En novembre 1891, elle est acceptée pour suivre des études en sciences physiques et en mathématiques à la faculté des sciences de Paris.

Deux ans plus tard, elle obtient sa licence ès-sciences physiques, en étant première de sa promotion, et un an plus tard sa licence ès-sciences mathématiques, en étant seconde. Elle rejoint ensuite le Laboratoire des recherches physiques de Gabriel Lippmann.
En 1894, elle rencontre Pierre Curie, qu'elle épouse le 26 juillet 1895.
En 1896, elle est reçue première à l'agrégation de physique.
Le 12 septembre 1897, elle donne naissance à sa première fille, Irène.
Le 26 octobre 1900, elle devient professeur à l'École normale supérieure de jeunes filles de Sèvres. Durant l'année 1903, elle soutient sa thèse sur les substances radioactives
Le 10 décembre 1903, elle reçoit avec son mari et Henri Becquerel, le prix Nobel de physique «en reconnaissance de leurs services rendus, par leur recherche commune sur le phénomène des radiations découvert par le professeur Henri Becquerel».

Elle est la première femme à recevoir un prix Nobel.
Cette même année, elle est la première femme lauréate de la Médaille Davy.
L'année suivante, elle reçoit la médaille Matteucci et donne naissance à sa deuxième fille, Ève.
Suite au décès de Pierre en 1906, elle le remplace à son poste de professeur à la Sorbonne et conserve son laboratoire. Elle devient ainsi la première femme à enseigner dans cette université.
En 1909, elle est nommée professeur titulaire dans sa chaire de physique générale, puis de physique générale et radioactivité.
En 1911, elle obtient le prix Nobel de chimie pour ses travaux sur le polonium et le radium.

Elle est la seule femme à avoir reçu deux prix Nobel.
Lorsque la guerre éclate, Marie Curie est mobilisée. Aux côtés d'Antoine Béclère, directeur du service radiologique des armées, elle participe à la conception de dix-huit unités chirurgicales mobiles surnommées les « Petites Curies » ayant la particularité de pouvoir se rendre très près des champs de bataille et ainsi de limiter les déplacements des blessés. Elles permettent aussi de prendre des radiographies des malades, opération très utile pour situer plus précisément l'emplacement des obus de balles et faciliter les chirurgies. À l'Institut du Radium, elle forme des aide-radiologistes.
En 1916, elle obtient son permis de conduire et part régulièrement sur le front réaliser des radiographies. Irène, âgée de seulement dix-huit ans, fait de même dans plusieurs hôpitaux de campagne durant toute la guerre.
En 1918, à la fin de la guerre, elle peut enfin occuper son poste à l'Institut du Radium. Sa fille Irène devient son assistante.

L'Institut du radium deviendra plus tard l'Institut Curie aujourd'hui très connu.

La Bibliothèque de l'INSA de Lyon
porte son nom.

Avertissement

Le présent guide contient l'essentiel des informations dont vous aurez besoin pour préparer votre rentrée universitaire et les démarches qui s'y rapportent. En lisant attentivement ce vademecum et en le conservant précieusement, vous vous "faciliterez la vie" et vous faciliterez celle des services de l'École. Il s'agit d'un document de référence tenant compte de tous les aspects du cursus ingénieur auxquels le futur élève ingénieur de l'INSA de Lyon sera confronté.
Les personnels de l'INSA sont à votre disposition pour vous faciliter cette période de transition qu'est la rentrée universitaire



/ GUIDE RENTRÉE 2013-2014 /

SOMMAIRE



/ GUIDE RENTRÉE /

L'ÉQUIPE DE DIRECTION DE L'INSA DE LYON

Nom	Fonction	Secrétariat	Téléphone
Eric Maurincomme	Directeur	Jocelyne Deau	Tél. : 04 72 43 81 14
Michel Lagarde	Directeur Adjoint	Jocelyne Deau	Tél. : 04 72 43 81 14
Christophe Odet	Directeur de la Formation - DIRFOR	Chantal Rouaud	Tél. : 04 72 43 79 75
Jean-François Gérard	Directeur de la Recherche - DIRREC	Elisabeth Eccidio	Tél. : 04 72 43 81 29
Nadine Perrayon	Directrice Général des Services - DGS	Dounia Salhi-Roche	Tél. : 04 72 43 81 18
Marie-Pierre Jaillet	Agent comptable - AC	Solange Thevenet	Tél. : 04 72 43 84 56
Jean-Marc Dolais	Directeur des Affaires Financières - DAF	Audrey Chouvy	Tél. : 04 72 43 81 20
Françoise Georges	Directrice des Ressources Humaines - DRH	Annie Dupuis	Tél. : 04 72 43 83 89
Alexis Méténier	Directeur des Relations avec les Entreprises - DRE	Anne-Marie Clément	Tél. : 04 72 43 70 98
Marie-Pierre Favre	Directrice des Relations Internationales - DRI	Anne-Laure Raoux	Tél. : 04 72 43 83 91
Nicolas Gaillard	Directeur du Patrimoine - DIRPAT	Anna Pinto	Tél. : 04 72 43 71 30
Stéphane Jacquet	Directeur des Systèmes d'Information - DSI	Nicole Garcia	Tél. : 04 72 43 63 63
Caroline Vachal	Directrice de la Communication - DIRCOM	Jennifer Delorme	Tél. : 04 72 43 83 90

/ MESSAGE DU DIRECTEUR DE L'INSA DE LYON /

Cher(e) élève ingénieur

Permettez-moi de vous féliciter pour votre admission à l'INSA de Lyon et pour votre choix d'un parcours de formation reconnu en France et à l'étranger en vue de la préparation du diplôme d'ingénieur de l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon, conférant le grade de Master.

L'INSA de Lyon est l'une des plus importantes écoles d'ingénieurs françaises au cœur de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il forme en 5 ans des ingénieurs hautement qualifiés, pluri-compétents, humanistes, citoyens, innovants, dotés d'un esprit entrepreneurial et tournés vers l'international. Situé sur le domaine scientifique et technologique de LyonTech-La Doua à Villeurbanne, il conduit une politique d'excellence déclinée à tous les niveaux. Premier des INSA créé en 1957 avec une forte ambition d'ouverture sociale, l'INSA de Lyon diplôme plus de 950 ingénieurs par an dans 9 spécialités. L'international a constitué dès l'origine une priorité pour l'école qui a mis en place progressivement des filières internationales, EURINSA, ASINSA, AMERINSA et plus récemment SCAN (enseignement des matières scientifiques en anglais). Le brassage interculturel est obtenu par la présence significative d'étudiants étrangers dans l'Ecole (25% représentant 85 nationalités). Réciproquement, l'expérience d'un séjour à l'étranger durant au moins un semestre concerne actuellement plus des trois quarts d'une promotion
Aujourd'hui, l'INSA de Lyon s'est fixé un nouveau défi : renforcer son positionnement parmi les meilleurs établissements d'enseignement supérieur technologiques européens, et tisser des liens encore plus forts avec les milieux socio-économiques et industriels.
De plus, l'INSA place l'innovation pédagogique au cœur de son dispositif de formation, en prise avec les réalités industrielles, afin de former nos ingénieurs :

- *aux technologies nouvelles et au travail en équipe, facteurs indispensables aux succès industriels,*
- *à l'entrepreneuriat et à l'innovation, synonymes de forte différenciation,*
- *et aux humanités, nécessaires pour leur évolution dans des environnements parfois rudes et se transformant sans cesse à l'échelle mondiale.*

L'INSA de Lyon a de sérieux atouts pour y parvenir, étant l'une des rares écoles françaises dont la taille et la réputation lui donnent une visibilité hors des frontières.
Enfin, l'INSA de Lyon est aussi un lieu de développement et d'épanouissement personnel pour les élèves : accueil en résidence, vie associative très riche, pratique intensive du sport, sections arts-études (musique, danse, théâtre, arts plastiques), enseignement des langues et des sciences humaines et sociales. L'INSA de Lyon se distingue d'autres établissements par l'importance de sa vie associative qui en fait une véritable « cité-école ».

Je vous souhaite la bienvenue sur notre campus, dans notre belle ville, au cœur de l'une des régions les plus actives d'Europe. En attendant de vous retrouver en septembre, permettez-moi de vous souhaiter d'excellentes vacances.

Eric Maurincomme
Directeur de l'INSA de Lyon

/ PLANNING DES JOURNÉES D'ACCUEIL /

Notez bien la plage horaire où vous êtes convoqué. Il est inutile de se présenter à l'accueil avant l'heure d'ouverture de la chaîne. Les retardataires pourront être reçus jusqu'à la fermeture des chaînes.
3e année : scol3@insa-lyon.fr - **4e année :** scol4@insa-lyon.fr

> Elèves de 3e année admis direct (1re année cycle ingénieur)

Mercredi 11 septembre 2013 Bâtiment Pierre de Fermat – Avenue Jean Capelle – INSA de LYON – Villeurbanne	
Départements Informatique, Télécommunications, Services et Usages, Génie Energétique et Environnement	9h00 - 11h00
Départements Génie Mécanique Conception, Génie Mécanique Développement, Génie Mécanique Procédés Plasturgie	10h30 - 12h00
Départements Bio-informatique et Modélisation, Biochimie et Biotechnologies, Génie Civil et Urbanisme, Génie Industriel, Sciences et Génie des matériaux,	13h30 - 15h00
Département Génie Electrique	15h00 - 16h00

> Elèves de 3e année admis direct dans la filière apprentissage

Jeudi 19 septembre 2013 Service scolarité - Bâtiment Camille Claudel – 8 allée du Rhône – INSA de LYON	
Génie Mécanique Conception et Innovation de Produits (GMCIP)	9h00 - 11h00
Génie Mécanique Procédés Plasturgie Apprentissage (GMPPA)	11h00 - 12h00
Génie Electrique Apprentissage (GEA)	13h30 - 15h30
Télécommunications, Services et Usages Apprentissage (TCA)	14h30 - 16h00

> Elèves de 4e année admis direct (2e année cycle ingénieur)

Vendredi 20 septembre 2013 Service scolarité - Bâtiment Camille Claudel – 8 allée du Rhône – INSA de LYON	
Tous les départements de formation : Bio-informatique et Modélisation (BIM), Biochimie et Biotechnologies (BB), Génie Civil et Urbanisme (GCU), Génie Electrique (GE), Génie Energétique et Environnement (GEN), Génie Mécanique Conception (GMC), Génie Mécanique Développement (GMD), Génie Mécanique Procédés Plasturgie (GMPP), Génie Industriel (GI), Informatique (IF), Sciences et Génie des Matériaux (SGM), Télécommunications, Services et Usages (TC),	9h30 - 12h00

/ MODE D'EMPLOI DE LA RENTRÉE / 

Les journées d'accueil administratif ont pour rôle de permettre :
- à tous les nouveaux élèves admis en 3e et 4e années à l'INSA de Lyon, d'effectuer leur inscription administrative : sur la chaîne de rentrée les dossiers administratifs seront mis à jour ; les droits d'inscription seront payés et la carte d'étudiant vous sera délivrée ;
- à ceux qui en ont fait la demande, de prendre possession de leur chambre dans l'une des résidences de l'INSA de Lyon ;
- à ceux qui le souhaitent, de prendre leur adhésion au Bureau des Élèves (BdE) qui organise à l'intention des nouveaux élèves des actions de « parrainage » et d'accueil ;
- à tous de recevoir des informations et des documents relatifs à la suite de la scolarité.

La présence sur la chaîne de rentrée de tous les élèves ayant confirmé leur acceptation de l'admission est obligatoire.
Reportez-vous au tableau de la page précédente pour connaître le jour et l'heure de votre accueil administratif.
Les élèves qui n'auraient pas effectué l'ensemble des formalités administratives le jour de l'accueil administratif seront considérés comme démissionnaires et il sera immédiatement fait appel aux candidats suivants sur les listes d'attente.
N'oubliez pas de vous munir de ce document pour vous y référer le jour de la rentrée.

Accueil
Depuis les gares SNCF de Lyon, utilisez de préférence les transports en commun : Tramway ligne T1, direction IUT Feyssine, arrêt Croix-Luizet, (compter 15/20 mn depuis la gare de la Part-Dieu).

Où aller ?
Mercredi 11 septembre 2013
Hall de l'amphi Vannier Bâtiment Louis Neel -
Avenue Jean Capelle – INSA de Lyon (tramway T1, arrêt Croix Luizet)

Autres jours :
Service scolarité - Bâtiment Camille Claudel
8 allée du Rhône – INSA de LYON

La chaîne administrative
1- Se présenter à l'accueil dans les plages horaires indiquées page précédente ;

2- Vérifier le contenu de votre dossier, le corriger le cas échéant, déposer les éventuelles pièces manquantes du dossier et valider votre inscription ;

3- Payer les droits d'inscription (munissez-vous d'un moyen de paiement : chèque ou CB). Vous aurez la possibilité de payer en 3 fois ;

4- Se faire photographier à l'atelier photo ;

5- Retirer votre carte d'étudiant multiservices.
Cette carte vous permettra d'accéder :
- aux restaurants de l'INSA de Lyon,
- au service de prêt et aux salles informatiques de la bibliothèque,
- aux photocopieurs de l'INSA,
- aux distributeurs de boissons ;

6- Signer la charte informatique et retirer les identifiants vous permettant d'accéder au réseau informatique, ainsi que votre certificat de scolarité ;

7- Signer la charte de prévention des conduites à risques (notamment liées à l'alcool et aux drogues).

Les résidences
1 - Présentez vous à la direction des résidences si vous avez réservé un logement.

2 - La, vous signerez votre bail et retirerez le bon d'installation qui vous permettra de prendre possession des clés de votre chambre auprès du régisseur.

Restauration
Vous pourrez utiliser le service de restauration dès le 12 septembre au soir. Vous pourrez modifier le régime de restauration initialement demandé jusqu'au 30 septembre.

La date de début des enseignements vous sera communiquée début septembre par les départements de formation.



/ CALENDRIER DES VACANCES UNIVERSITAIRES /

Année universitaire 2013-2014

Début des activités académiques	Lundi 16 septembre 2013
Toussaint	Du vendredi 25 octobre 2013 (au soir) au lundi 4 novembre 2013 (au matin)
Noël	Du vendredi 20 décembre 2013 (au soir) au lundi 6 janvier 2014 (au matin)
Hiver	Du vendredi 28 février 2014 (au soir) au lundi 10 mars 2014 (au matin)
Printemps	Du vendredi 25 avril 2014 (au soir) au lundi 12 mai 2014 (au matin)
Fin du 1er semestre (*)	Vendredi 31 janvier 2014 (au soir)
Jours fériés	- Armistice: lundi 11 novembre 2013 - Pâques : lundi 21 avril 2014 - Ascension : jeudi 29 mai 2014 - Pentecôte : lundi 9 juin 2014
Journée des personnels (enseignements suspendus)	Vendredi 30 mai 2014
Fin des activités académiques du 2nd semestre	Vendredi 20 juin 2014 au soir

(*) : sous réserve de confirmation par le secrétariat du département
(**) : Les dates de fin du premier semestre pourront le cas échéant être modulées en fonction des contraintes du département de premier cycle.



/ LES DROITS DE SCOLARITÉ /

Ils sont forfaitaires et doivent donc <u>être acquittés en début d'année scolaire en validation de l'inscription</u>. Les frais à la charge de l'élève pour l'année universitaire sont les suivants :

1- Droits d'inscription

Droits d'inscription universitaire
(601 €[1] dont 5 € de médecine préventive
pour l'année 2012-2013)

Exonération des droits nationaux pour les élèves boursiers, du gouvernement français et sur critères sociaux.

[1] *Droits 2012-2013 fixés par arrétés ministériels et interministériels non connus à la date de publication.*

2- Sécurite sociale

Affiliation à un centre payeur
(207 €[1] pour l'année 2012-2013)

Exonération pour les élèves boursiers, du gouvernement français et sur critères sociaux.



/ LES ASSURANCES /

1- La Sécurité sociale

Les établissements d'enseignement supérieur ont la responsabilité, avec l'aide de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, d'affilier leurs étudiants à la Sécurité Sociale.
Le paiement de la cotisation est une condition à l'inscription pour la scolarité (article R381-16 du code de la Sécurité Sociale). Une inscription ne doit pas être acceptée en cas de refus de paiement de la cotisation (article R381-21 du code de la Sécurité Sociale).

Le refus du paiement de la cotisation entraîne le refus de l'inscription.
L'inscription et le paiement de la cotisation s'effectuent en même temps (article L381-6 du code de la Sécurité Sociale). Chaque étudiant doit obligatoirement remplir le formulaire **« Inscription à la Sécurité Sociale » et fournir les pièces en conséquence.**
La cotisation sociale **annuelle et forfaitaire** vous sera réclamée lors du règlement des frais de scolarité.

2- Responsabilité Civile

Pour les étudiants, l'assurance responsabilité civile et accidents est obligatoire (une copie d'attestation couvrant l'année scolaire sera demandée au moment de l'accueil administratif).
Pour les étudiants français, l'INSA de Lyon recommande vivement, outre la couverture sociale obligatoire, de souscrire **une telle assurance responsabilité civile et accidents** (ou de vérifier sa couverture auprès de son assurance habitation). En effet, vous pouvez, à l'occasion de vos activités scolaires ou privées, être responsable d'un préjudice causé à autrui (dommages causés aux personnes et aux biens).

En cas d'absence de ce document, il devra être fourni dans les 30 jours suivant la rentrée, faute de quoi le contrat de location sera rompu par l'INSA de Lyon.

Vous pouvez souscrire une telle assurance :
· Soit dans le cadre d'une mutuelle étudiante.
· Soit dans le cadre d'une mutuelle ou d'une assurance privée.
Assurez-vous que votre contrat d'assurance vous couvre bien en toutes occasions (y compris les activités sportives et pendant les stages en entreprises en France et à l'étranger).

3- Accidents du travail

Tous les étudiants sont assurés en accident du travail élèves pour tous les accidents survenus au cours d'enseignements dispensés en ateliers, en laboratoires et en travaux pratiques, en éducation physique, ainsi que par le fait ou à l'occasion des stages obligatoires effectués dans le cadre de la scolarité.

/ VIE ÉTUDIANTE /

> *insa-lyon.fr/onglet vie étudiante,*
> *rubrique « vivre sur le campus LyonTech » puis « résidences » ou «restauration».*

1- Hébergement



Prestations et tarifs

L'INSA met à votre disposition des logements dans les résidences suivantes (voir plan) : E -F -G - H – I - J - Magellan
La direction des résidences propose aux élèves de 3e et 4e année admis direct 200 places réparties en T1 (chambre individuelle) et T1bis 1 (appartement pour 2 en chambres séparées).
Au-delà de ce contingent, l'affectation se fait en fonction des disponibilités.

• **Equipements :**
Toutes les chambres sont meublées et équipées avec :
• Lit avec matelas de 80 /190,
• Placards,
• Bureaux, siège et étagères murales,
• Un réfrigérateur et une plaque chauffante,
• Chaque chambre possède cabinet de toilette (lavabo, douche et WC),
• Internet (prise RJ 45).
Les draps, les couvertures et les ustensiles de cuisine ne sont pas fournis. L'entretien de la chambre est à la charge des locataires. Le linge peut être lavé par les locataires, soit dans la laverie installée dans la résidence, soit dans les laveries extérieures à l'INSA.

• **Tarif :**
Frais de dossier : 30 €
Les tarifs mensuels s'entendent toutes charges comprises* : voir le site internet
A la première échéance, s'ajoute une somme de 300 € correspondant au dépôt de garantie.
**Les frais d'hébergement incluent le logement et le mobilier et ses prestations : (chauffage, éclairage, taxes, accès internet, nettoyage et entretien des locaux communs).*

• **Aide au logement :**
Toute location ouvre droit à l'aide au logement sous réserve de certaines conditions fixées par la CAF. Elles sont perceptibles à partir du deuxième mois de location. Les demandes d'aide au logement doivent être déposées dès le premier mois d'installation, par le résident, à partir du site de la CAF (caf.lyon.fr).

• Vous pouvez avoir des informations complémentaires sur le site de l'INSA :
http://www.insa-lyon.fr/ : Je suis.... Etudiant hébergement (pavé situé à gauche).

• **Contacts :**
Direction des résidences : ddr@insa-lyon.fr
Tél : 04 72 43 79 68 // 7961
Compte tenu du nombre d'appels durant cette période, le délai d'attente peut être long.
La DDR sera fermée du 20 juillet au 28 août 2013.

2- RESTAURATION



Prestations et tarifs

Aucun étudiant du cycle ingénieur ne peut résider à l'INSA sans opter pour un régime de restauration
A partir de la rentrée 2013, tout étudiant a accès à la totalité des services de repas, dans la limite de la disponibilité de son compte-restaurants et selon le tarif unitaire de la formule choisie.

Chaque repas est prélevé sur son compte-restaurants en présentant sa carte multiservice au passage en caisse.
Jusqu'au retour de la fiche d'inscription à la Direction des restaurants, tout étudiant INSA du cycle ingénieur, logé par l'INSA sera considéré comme ayant opté pour le régime T3 et facturé comme tel.

Formules proposées aux étudiants de 2nd cycle

LOGES	T1	T2	T3	T4	TIM *	SEM
3e années	OUI	OUI	OUI	NON	NON	NON
Apprentis et Alternance					OUI	
4e et 5e années						OUI
3e cycles et Extérieurs						

NON LOGES	T1	T2	T3	T4	TIM *	SEM
3e années	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON
Apprentis et Alternance					OUI	
4e et 5e années						OUI
3e cycles et Extérieurs						

Tarifs à la semaine	**50,80 €**	**46,00 €**	**24,00 €**	**18,00 €**	**12,30 €**	**9,23 €**
Petit Déjeuner	1,62 €	1,84 €	2,00 €			
Déjeuner ou Dîner	3,16 €	3,68 €	3,80 €	3,60 €	4,10 €	
Complément	3,16 €	3,68 €	3,80 €	4,10 €		
Invité	5,10 €					

Facturation mensue lle

Mois de 4 semaines	**203,20 €**	**184,00 €**	**96,00 €**	**72,00 €**	**49,20 €**	**184,50 € par semestre**
Mois de 3 semaines	**152,40 €**	**138,00 €**	**72,00 €**	**54,00 €**	**49,20 €**	
Report des repas non pris	**Jusqu'à la fin du bimestre de référence**					**30 Sept. de N+1**
La facture en T1 couvre tous les repas (semaine, weekends et vacances) d'un mois. La facture en T2 couvre tous les repas du lundi au vendredi, hors vacances. La facture en T3, T4, TIM * ou SEM ne couvre, chaque mois, qu'une partie des repas. Des repas peuvent être achetés hors facturation en « complément » en cas de passages supplémentaires dans une période donnée ou de solde insuffisant.						

Bimestres de référence : 1er bimestre : du 1er sept.au 31 oct.
2e bimestre : du 1er nov. au 31 déc.
3e bimestre : du 1er janv. au 28 fév.
4e bimestre : du 1er mars au 30 avr.
5e bimestre : du 1er mai au 30 juin

Les changements de formule sont admis à la fin de chaque bimestre.

Arrivée / Départ
Pour les étudiants logés, les dates d'entrée et de sortie des résidences déterminent la facturation.
Pour les étudiants non logés, la facturation est déterminée par les dates d'effet demandées.

Ouverture des restaurants
Du lundi au vendredi : matin, midi et soir
Le samedi : matin et midi
Le dimanche : midi et soir
Petites vacances : du lundi au vendredi (matin et midi) et dimanche de fin de vacances (soir).

Modalités de paiements hébergement et restauration

La facturation et le paiement sont mensualisés, les règlements s'effectuent, soit :

- **par carte bancaire** *via internet http://paiement.insa-lyon.fr,*
- **par prélèvement automatique** (document à transmettre avec le dossier d'inscription) : en cas de rejet pour défaut de provision les prélèvements seront annulés. Ce mode de paiement est reconductible l'année suivante sauf décision contraire.
- **par chèque**, **carte bancaire**, **en espèces** à l'agence comptable,
- **par virement**

Le défaut de règlement de toute somme due au titre de l'hébergement ou de la restauration entraîne l'éviction de l'Internat. La facturation est établie chaque mois sur la base du nombre de jours de présence prévus à la date d'émission de la facture mensuelle. Le non-paiement ou le défaut de règlement entrainera l'éviction des résidences et du restaurant.

/ LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS /



A la suite des formalités administratives auprès du service scolarité et après l'obtention de la carte d'étudiant ou du certificat de scolarité, les étudiants étrangers hors Union Européenne doivent se présenter à la **Direction des Relations Internationales (bâtiment Marco Polo – 1er étage).** Ce service vous aidera à obtenir **de la Préfecture du Rhône ou de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII)** votre titre de séjour pour résider en France. Les étudiants ressortissants de l'Union Européenne sont dispensés du titre de séjour.

Etudiants ressortissants de l'Espace Économique Européen (EEE)

A son arrivée, l'étudiant devra être en possession des pièces suivantes :

- Passeport ou carte d'identité,
- Carte Européenne d'Assurance Maladie (C.E.A.M.) valide jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Etudiants non ressortissants de l'UE et de l'EEE :

Pour venir faire des études en France, **un visa «long séjour» obligatoire doit être demandé AVANT D'ARRIVER EN FRANCE.**

Le visa est parfois long à obtenir, aussi, dès l'autorisation d'inscription ou la lettre d'admission, vous devez vous présenter au Centre d'Etudes en France (C.E.F.) ou à l'Ambassade de France de votre pays pour demander ce visa.

A son arrivée, l'étudiant devra être en possession des pièces suivantes :

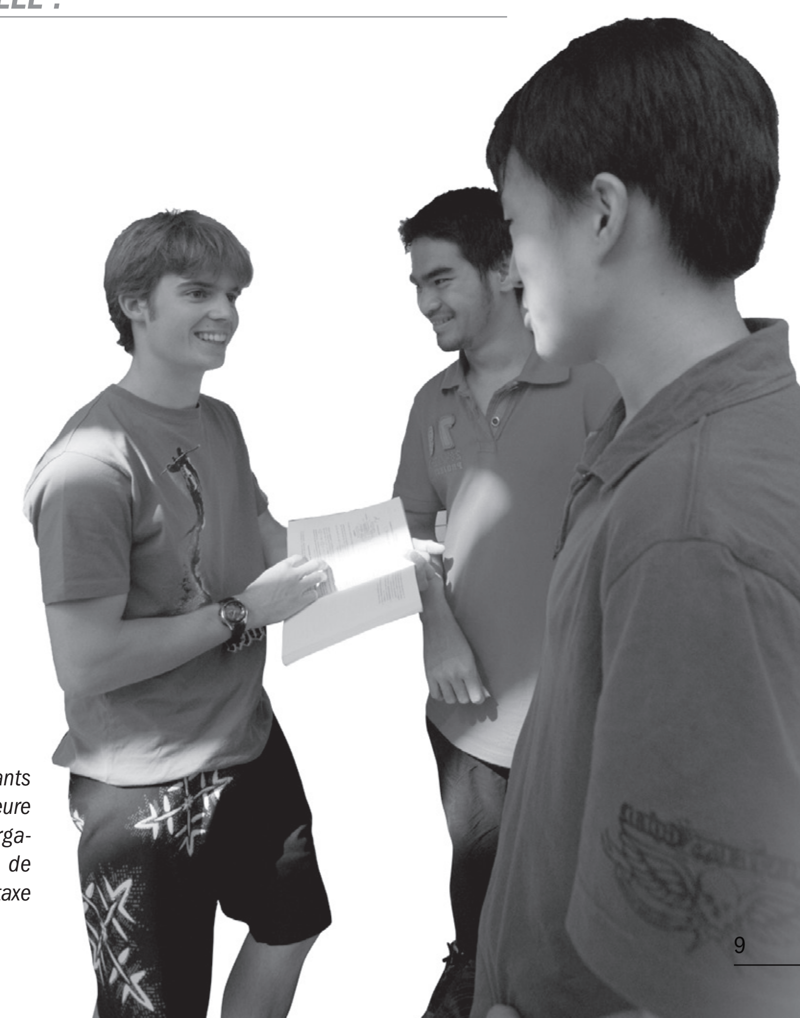
- Passeport avec le visa "long séjour",
- Attestation d'inscription,
- Extrait d'acte de naissance : acte intégral et original avec sa traduction en français par un traducteur assermenté (document délivré par l'ambassade de votre pays).

En parallèle à votre candidature à l'INSA, vous devez engager des démarches auprès de l'espace «C.E.F.» de votre pays, (voir www.campus-france.org).

L'étudiant étranger désirant solliciter une bourse du gouvernement français doit s'adresser à l'ambassade de France de son pays avant son départ pour la France.

Les étudiants étrangers titulaires d'une bourse du gouvernement français (CROUS, EGIDE), doivent se présenter au CROUS (coordonnées page 16) dès leur arrivée en France.

N.B. A leur arrivée en France, les étudiants non ressortissants de l'Union Européenne, dont la durée du séjour est supérieure à trois mois, passent une visite médicale obligatoire (organisée par les directions territoriales de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration - OFII) et doivent s'acquitter d'une taxe d'un montant de 58 euros (tarif 2013).



1- Cycle ingénieur

Organisation de la formation du cycle ingénieur

Le cycle ingénieur de l'INSA de Lyon comporte 12 filières de formation qui donnent lieu à la délivrance, depuis 2004, de 9 diplômes de spécialité. La liste des 12 filières, le sigle utilisé pour les désigner ainsi que le flux moyen des promotions sont indiqués dans le tableau.

La formation de l'ingénieur INSA est une formation généraliste : de ce fait les recouvrements de programmes et de débouchés entre filières sont nombreux.

Les spécialités Génie Electrique, Génie Mécanique Conception, Génie Mécanique Procédés Plasturgie et Télécommunications, Services et Usages sont accessibles par la voie de l'apprentissage.

Filières	Sigle	Diplômés 2012
Biochimie et Biotechnologies [1]	BB	25
Bio-informatique et modélisation [1]	BIM	34
Génie Civil et Urbanisme	GCU	97
Génie Electrique	GE	115
Génie Energétique et Environnement	GEN	70
Génie Mécanique Conception [2]	GMC	124
Génie Mécanique Développement [2]	GMD	78
Génie Mécanique Procédés Plasturgie [2] *dont 11 en alternance*	GMPP	54
Génie Industriel	GI	86
Informatique	IF	116
Science et Génie des Matériaux	SGM	87
Télécommunications, services et usages	TC	72

Tableau : Flux de diplômés des départements de spécialité
1 l'intitulé du diplôme obtenu dans cette filière est «ingénieur diplômé de l'INSA de Lyon, spécialité Biosciences»
2 l'intitulé du diplôme obtenu dans cette filière est «ingénieur diplômé de l'INSA de Lyon, spécialité Mécanique»

Pour toutes les autres filières de formation d'ingénieurs, l'intitulé du diplôme est : «ingénieur diplômé de l'INSA de Lyon, spécialité «intitulé de la filière».

Modalités pédagogiques du cycle ingénieur

Le programme des études peut être schématiquement découpé par année d'études. **La première année du cycle ingénieur** est constituée essentiellement du socle de la formation scientifique et technique du domaine de spécialité du diplôme, d'un premier apprentissage du travail en groupe, d'une formation à la gestion de projet et d'enseignement des domaines relevant des Sciences Économiques, Humaines et Sociales. Elle peut être suivie ou non **d'un séjour linguistique dans un pays anglophone ou d'un stage industriel court de niveau technicien.**

Des sections arts-études sont ouvertes aux étudiants dans le cadre de leurs études d'ingénieur :

- **musique-études,**
- **danse études,**
- **théâtre-études,**
- **arts-plastiques-études**

Au cours de la **seconde année,** des compléments à la formation de base sont dispensés parallèlement à des cours d'application. La connaissance du « monde de l'entreprise » est approfondie. Cette année se termine généralement **par un stage industriel long (4 à 6 mois) en France ou à l'étranger.**

La dernière année des départements comporte un tronc commun, des options de spécialisation, des filières transversales dans des domaines très variables allant de l'ingénieur d'affaire aux nanotechnologies, **un Projet de Fin d'Études (PFE) réalisé dans l'un des laboratoires de l'INSA sur un sujet proposé par un industriel ou bien au sein d'une entreprise.**

L'une des deux dernières années peut être réalisée dans l'une des universités étrangères partenaires de l'INSA. Ainsi chaque année plus de 400 Insaliens partent étudier pour un ou deux semestres à l'étranger. Différents types de bourses d'aide à la mobilité sont disponibles.



2- Les langues à l'INSA

(à lire attentivement avant de remplir le questionnaire langues vivantes)

Les langues au cycle ingénieur

L'INSA exige des élèves l'étude de deux langues vivantes, dont l'anglais, et d'atteindre un niveau minimal dans les 2 langues étudiées entre la 1re et la 5e année pour l'obtention du diplôme.
Les élèves non francophones issus des filières internationales suivent obligatoirement des cours de français s'ils n'ont pas obtenu le niveau requis par l'INSA pour l'obtention du diplôme (les admis directs et les doubles diplômes sont également concernés). Le français est obligatoirement la première langue pour ces étudiants.

• ANGLAIS niveau B2/C1 exigé par la Commission des Titres d'Ingénieurs
>= 785 TOEIC

· FRANCAIS POUR LES ETUDIANTS NON FRANCOPHONES (>= 490 et 13 en expression écrite)

• Autre langue que l'anglais : niveau A2 exigé
L'enseignement des langues continue jusqu'en 5e année (selon les départements) sous forme de :
- Modules linguistiques de base permettant de valider les tests de niveau ou
- De modules thématiques (civilisation ou technique) après obtention des niveaux exigés

La validation d'un niveau ne dispense pas des cours de langues.

• Stage et/ou échange à l'étranger.
- Une année d'échange académique en entreprise avec suivi des enseignements dans la langue du pays = niveau A2

- **1 module = 30 heures par an (soit 1h par semaine sur l'année ou 2h par semaine sur un semestre)**
- *En 3e année : 3 modules obligatoires minimum = 90h de cours par an.*
- *En 4e année : 2 modules obligatoires (excepté les étudiants qui partent 1 semestre en stage ; 1 seul module exigé)*
- *En 5e année : 1, 2 ou 3 modules obligatoires selon les cas, anglais et/ou autre langue.*
- Les élèves **débutants ou ex-débutants/faibles** dans une langue devront obligatoirement suivre 2 heures par semaine.

- Le test de niveau A2 (ex-débutant) n'est passé **qu'au terme de la 2e année d'enseignement.** Il n'est pas possible de suivre l'enseignement d'une 2e langue avant d'avoir validé la 1re langue.



3- La formation par le sport

Le Centre des Sports propose 2 possibilités de pratique sportive :

- le cours d'éducation physique,
- l'Association Sportive (AS).

et a en charge la responsabilité d'harmoniser le cursus scolaire avec les exigences sportives pour les athlètes de haut niveau.
La pratique sportive, encadrée par des enseignants d'E.P.S., est obligatoire pour tous les étudiants. Elle donne lieu à évaluation. Les étudiants en situation de dispenses de longue durée ou d'handicap peuvent valider une notation en participant à des projets de formation ou d'encadrement d'équipes en lien avec des pratiques sportives.

1- Le cours d'éducation physique et sportive

Au 1er cycle, le cours d'E.P.S. comporte trois activités différentes choisies par l'élève et pratiquées sur 3 cycles de 9 semaines.

Le fil rouge est de développer des compétences personnelles en s'engageant physiquement ainsi que des compétences relationnelles et organisationnelles.

L'élève peut opter entre le cours d'E.P.S. et l'Association Sportive sous réserve d'avoir été retenu lors des tests mis en place dans sa spécialité.

Au 2e cycle, l'enseignement s'oriente vers une spécialisation. La pratique de l'activité choisie dure un semestre ou l'année entière. L'élève peut opter entre le cours d'E.P.S. et l'Association Sportive sous réserve d'avoir été retenu lors des tests mis en place dans sa spécialité.

Acquérir les principes d'entraînement pour accéder à une autonomie de pratique est l'objectif des 3 dernières années.

2- L'association sportive

Elle regroupe plus de 1/3 de l'effectif total des élèves de l'Institut. La majorité des activités sportives sont encadrées par les enseignants d'E.P.S. du Centre des Sports ou des vacataires.
La pratique sportive à l'A.S. consiste à suivre au moins un entraînement par semaine et à participer aux compétitions organisées le jeudi après-midi par la Fédération Française du Sport Universitaire (F.F.S.U.).
En premier cycle, la pratique associative vient s'inscrire en plus du cours d'E.P.S. qui, lui, reste obligatoire (sauf dérogation ou aménagement horaire particulier).

Remarque : Certaines activités sportives sont gérées par les étudiants eux-mêmes et ne peuvent alors remplacer le cours. Il est également possible de participer à des compétitions universitaires dans des sports non encadrés à l'INSA.

En sport collectif, les équipes classées par niveau sportif évoluent :
• soit au niveau national :
Championnats de France : Grandes écoles ou Universités,
• soit au niveau régional :
Excellence ou Honneur.

Pour les disciplines individuelles, après des sélections académiques, puis inter-académiques, les meilleurs participent aux compétitions nationales.
Dans tous les cas la prise de licence, accompagnée d'un certificat médical, est obligatoire.

• Activités encadrées par des enseignants d'E.P.S. :
athlétisme - aviron - badminton - basket-ball - cyclisme escalade - escrime - équitation - football - handball - hockey sur gazon - musculation – natation - planche à voile - rugby - tennis - tennis de table - tir à l'arc - volleyball - water-polo danse gymnastique - golf - squash - certains sports de combat...

• Activités non encadrées :
canoë - course d'orientation - GRS - ski alpin - ski nordique triathlon - cyclisme ...

3- La section sportive de haut niveau (SSHN)

Concerne principalement les élèves figurant sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau, mais également des élèves ayant un bon niveau dans leur spécialité sportive, nécessitant certains aménagements de leur cursus. Une liste est établie chaque début d'année universitaire.
Des droits spécifiques obligatoires pour les étudiants de la SSHN d'un montant de 309 € seront perçus sur la chaîne d'inscription (200 € pour les boursiers du Crous sur critères sociaux).



/ LES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SOUTIEN /



Service Conseil et Accompagnement Personnalisé

Réunies au sein du service Conseil et Accompagnement Personnalisé, des psychologues accueillent, conseillent et accompagnent individuellement les élèves-ingénieurs tout au long de la formation à l'INSA de Lyon pour faciliter leur réussite.
Les entretiens individuels peuvent être ponctuels ou réguliers en fonction de la demande de l'étudiant(e).
Il est conseillé de prendre contact au plus tôt.

Missions :

- Conseiller et aider dans l'organisation du temps, la méthodologie de travail,
- Accompagner dans la réflexion au projet de formation, et dans les choix d'orientation,
- Ecouter et soutenir quelles que soient les difficultés ou interrogations personnelles.

Contact :
Secrétariat du service CAP (rdc du Bâtiment L. Neel)
service.cap@insa-lyon.fr - Tél : 04 72 43 74 50

Cellule Handicap Etudiants

L'INSA de Lyon dispose, dans le cadre de son Centre Diversité et Réussite, d'une cellule handicap étudiants. La cellule handicap assure l'accueil et le suivi des élèves-ingénieurs en situation de handicap (moteur, sensoriel, psychique, maladie invalidante, troubles du langage...) tout au long de leur cursus.

Elle anime une équipe plurielle, et coordonne l'ensemble des actions mises en place en collaboration avec les différents services de l'INSA : enseignants, médecins, infirmières, psychologue, service social, directions des résidences, des restaurants et du patrimoine, centre des sports, bibliothèque, etc, en fonction des besoins de chaque élève. Ces actions peuvent concerner un aménagement de la scolarité et/ou des examens, la mise en place d'aides humaines (prises de notes, tutorat, soutien...) et/ou d'aides techniques, l'accessibilité sur le campus, l'accompagnement dans les démarches spécifiques.

Contacts :
Secrétariat de la Cellule Handicap (rdc du Bâtiment L. Neel)
cellule.handicap-etudiants@insa-lyon.
Tél : 04 72 43 74 50

Le centre diversité et réussite

Le Centre Diversité et Réussite (CDR), structure innovante rattachée à la direction de la Formation de l'INSA de Lyon, met en place une politique ambitieuse et cohérente répondant à la complexité de la problématique de la diversité et l'égalité des chances. A l'INSA de Lyon, la diversité se décline sous différents angles :

- accueil de personnes en situation de handicap,
- égalité des genres (mixité),
- ouverture sociale,
- ouverture nationale (métropole, dom-tom, ruraux, urbains...) et internationale.

Le Centre Diversité et Réussite développe des actions de terrain en faveur de chaque angle de la diversité. Pour consolider cette politique dans la durée, il initie des recherches en amont sur l'incidence de la diversité sur la créativité et l'innovation, dans la formation et les métiers de l'ingénieur.

Contacts :
Secrétariat du Centre Diversité Réussite
(3e étage - Bâtiment Les Humanités)
centrediversite@insa-lyon.fr
Tél. 04 72 43 74 02

Infirmerie

Les soins infirmiers courants ou sur prescription médicale avec possibilité d'orientation vers des structures extérieures (cliniques ou hôpitaux) par les infirmières.

L'infirmerie est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h, fermée le mercredi entre 12h et 13h30.

Deux médecins peuvent également être consultés sur rendez-vous, un médecin généraliste et un médecin psychiatre.

Contacts :
Infirmerie (rdc du Bâtiment C. Claudel)
infirmerie@insa-lyon.fr
Tél : 04 72 43 81 10

Service social etudiant

Contacts :
Service social étudiant
(1er étage du Bâtiment C. Claudel)
service.social-etudiants@insa-lyon.fr
Tél : 04 72 43 83 01



/ BIBLIOTHÈQUE MARIE CURIE /

La bibliothèque Marie Curie propose des collections spécialisées en :
- science de l'ingénierie,
- sciences humaines et sociales

• **Horaire d'ouverture**
Du lundi au vendredi de 9h00 à 19h00
et le samedi de 9h00 à 12h00.
4 à 5 semaines avant les examens de fin de semestre, les horaires sont étendus jusqu'à 22h.

• **Localisation**
33 Avenue Capelle Ouest (Arrêt Tram T1 : INSA-Einstein)

• **Collections disponibles**
- 200 000 ouvrages et ebooks,
- 400 abonnements en cours à des revues papier,
- 4 500 abonnements à des revues électroniques,
- 30 bases de données spécialisées : presse, scientifiques, encyclopédies, etc.,
- des polycopiés de cours papiers et numérisés.

• **Un portail documentaire**
http://scd.docinsa.insa-lyon.fr/
donne accès aux ressources électroniques et à de nombreux services (demande de renseignement, de Prêt Entre Bibliothèques, réservation de salle, etc.).

• **Une aide à la recherche d'information :**
- sur place : aux horaires d'ouverture
- par téléphone : 04 72 43 81 40,
- par le formulaire de questions-réponses :
http://scd.docinsa.insa-lyon.fr/demande-de-renseignement

• **Une formation à la recherche documentaire intégrée au cursus des élèves ingénieurs.**

• **Des salles de travail en groupe ou de TD, des espaces individuels, et un amphithéâtre.**

• **Un bâtiment pensé pour la meilleure accessibilité possible.**



/ LE BUREAU DES ÉLÈVES /

Avec plus de 3500 adhérents, le Bureau des Elèves est l'un des plus importants de France. Les actions du BdE s'inscrivent dans plusieurs buts (le service aux étudiants, l'animation de la vie de l'école, soutien de la vie associative et valorisation de la formation d'ingénieur) qui s'articulent autour de plusieurs services et manifestations.
Les services proposés par le BdE permettent aux étudiants d'étudier dans les meilleures conditions à l'INSA ainsi que sur le campus : une épicerie étudiante ouverte tous les jours de la semaine, l'accès aux laverie 24/24 en bas des résidences, un parc de photocopieuses et d'imprimantes ...

Le BdE accompagne les INSAliens dès leur arrivée avec de 2 semaines d'intégration, jusqu'à l'obtention du diplôme, avec l'organisation de la cérémonie de remise des diplômes et le gala des Diplômés. Par ailleurs, de nombreuses manifestations ponctuent tout au cours de l'année la vie étudiante sur le campus.

Pour mener à bien ces actions, l'INSA met à disposition la Maison des Etudiants (MdE), véritable centre de la Vie Associative du campus. On y retrouve le BdE et ses services (Coop, accueil, photocopieurs,...) mais aussi la K-Fet et d'autres associations (club BD, Job Service, EvCom) et des salles de réunions à disposition des associations et étudiants. Deux restaurants de l'INSA (l'Olivier et le Grillon) ainsi qu'une sandwicherie sont aussi présents au rez de chaussée de la MdE.

Retrouvez toutes les informations relative au BdE sur : **http://bde.asso.insa-lyon.fr/**

Horaires :
· Lundi – Mercredi : 10h-19h
· Jeudi : 10h-18h
· Vendredi : 10h – 16h
· Fermé le week-end et les jours féries

Contacts : bde.contact@insa-lyon.fr

Services aux étudiants :
bde.services@insa-lyon.fr

Vie Associative :
bde.va@insa-lyon.fr

Communication :
bde.com@insa-lyon.fr



/ FONDATION INSA DE LYON /



L'INSA de Lyon est née de la volonté de ses fondateurs de créer une école d'ingénieurs intégrant une diversité de profils et de compétences, pour servir le développement des entreprises et la construction d'une société responsable.
La Fondation INSA de Lyon accompagne le modèle unique de formation, de recherche et d'innovation que constitue l'INSA de Lyon et conforter l'ambition de ses acteurs de relever les défis de demain.
La Fondation INSA de Lyon soutient des programmes et collecte des fonds auprès des entreprises et des particuliers (diplômés, parents d'élèves...) dans le cadre du mécénat.
La Fondation INSA de Lyon, au-delà même de sa capacité à lever des fonds, a démontré sa valeur comme vecteur de rapprochement entre l'INSA de Lyon et les acteurs socioéconomiques.

Depuis sa création en 2009, la Fondation INSA de Lyon a collecté près de 10 millions d'euros auprès de 12 entreprises, créé 4 chaires, mobilisé près de 1 200 donateurs diplômés à titre individuel et plus de 200 parents d'élèves.
La Fondation INSA de Lyon est habilitée à percevoir des dons privés et fait ainsi bénéficier ses donateurs d'avantages fiscaux :
- pour les particuliers : déduction de l'impôt sur le revenu ou de l'ISF,
- pour les entreprises : déduction de l'impôt sur les sociétés.

Contact : Alexis Metenier - Directeur de la Fondation
Tél. : 04 72 43 73 62
alexis.metenier@insa-lyon.fr

/ ASSOCIATION DES INGÉNIEURS INSA /



Bâtiment Marco Polo
20 avenue Albert Einstein - 69621 VILLEURBANNE CEDEX
Tél : 04 72 43 99 99 - Fax : 04 37 47 88 27
E mail : courrier.lyon@ingenieur-insa.fr
site web : http://www.ingenieurs-insa.fr

• Que fait l'Association des Ingénieurs INSA Lyon ?

L'Association est ouverte à plus de 33 000 ingénieurs, «filles et garçons ayant usé leurs jeans sur les mêmes bancs que vous», tous figurant dans l'annuaire.
Son but est de maintenir l'unité du groupe, de développer l'image « Ingénieur INSA » et la solidarité dans le réseau de tous ses membres cotisants.

L'Association est animée par :
- un Conseil d'Administration élu par les membres,
- un président et son bureau élus par le Conseil d'Administration,
- le comité d'éthique, organe de surveillance de la bonne application des statuts,
- des groupes régionaux, dont l'importance est capitale car c'est le lieu de l'action et des rencontres.

Trois permanentes sont à votre disposition au bâtiment Marco Polo :
- Jocelyne Bartouel accueil, communication
- Cathy Monnet, réseau, annuaire, cotisations
- Laure Buisset, webmaster

• Quels sont les services proposés par l'Association ?

- Une structure d'accueil pour toutes les questions qui se posent à vous,
- Des groupes régionaux, avec les clubs emploi-carrière, des activités professionnelles, culturelles, sportives et ludiques,
- Des groupements professionnels (créateurs d'entreprises, Directeurs commerciaux..),
- Un réseau A2IL « officiel » sur Viadéo,
- Une revue d'information technique : INTERFACE,
- Un portail internet : www.ingenieur-insa.fr,
- Une Newsletter,
- Les services de l'IESF (Ingénieurs et Scientifiques de France) auquel l'association adhère collectivement ; c'est ainsi que vous figurez dans le répertoire des ingénieurs qui rassemble 600 000 personnes,
- Un annuaire fédératif regroupant les ingénieurs des INSA de Lyon, Rennes, Rouen et Toulouse avec leurs coordonnées personnelles et professionnelles,
- Une rubrique emploi sur le portail qui regroupe les annonces reçues, et qui est consultable par les ingénieurs à jour de cotisation,
- N'oublions pas les correspondants d'entreprise qui sont les ambassadeurs de l'association auprès de celle-ci et réciproquement,
- A l'étranger, l'association est représentée par des correspondants pays, ils sont plus de 200 et leur nombre augmente chaque jour,
- Un immense réseau d'ingénieurs à travers le monde ! Un immense réseau qui vit et évolue tous les jours partout dans le monde ! Un immense réseau d'entraide, d'échanges et d'affaires professionnelles.



· Services de l'INSA :

- **Adresse postale** (à utiliser pour tous les envois de courriers)
  Institut National des Sciences Appliquées de Lyon
  69621 Villeurbanne Cedex (France)

- **Agence comptable**
  04 72 43 81 26 - ac@insa-lyon.fr

- **Service de la scolarité**
  Permanence téléphonique à partir du 20 août, le matin
  courriel : **3e année** : scol3@insa-lyon.fr - Tél : 04 72 43 88 84
  4e année : scol4@insa-lyon.fr - Tél : 04 72 43 72 07

- **Départements de spécialité :**
  Voir sur http://www.insa-lyon.fr, rubrique « formation »

- **Autres services ou centres :**
- Direction des relations internationales : 04 72 43 83 91
- Direction des résidences : ddr@insa-lyon.fr, 04 72 43 79 68 / 79 61
- Direction des restaurants : 04 72 43 61 84 /79 47
  Bureau d'accueil restaurants : accrest@insa-lyon.fr
- Infirmerie : 04 72 43 81 10 : infirmerie@insa-lyon.fr
- Service social étudiant : 04 72 43 83 01 - service.social-etudiants@insa-lyon.fr
- Centre des humanités : 04 72 43 87 45
- Centre des sports : 04 72 43 85 98

- **Site web :**
  - http://www.insa-lyon.fr

· Autres services :

- **Tous les renseignements sur les bourses de l'enseignement supérieur**
  http://www.cnous.fr

- **C.R.O.U.S. de Lyon :**
  25 rue Camille Roy 69366 LYON Cédex 07

- **Renseignements sur la sécurité sociale pour les étudiants**
  http://www.ameli.fr

- **Mutuelles étudiantes :**
- S.M.E.R.R.A. : 19 rue de Marseille 69007 LYON
- La Mutuelle des Etudiants : 6 rue de l'Abondance - 69003 LYON

- **Renseignements sur les aides au logement : http://www.caf.fr**



/ PLAN DE SITUATION DE L'INSA DE LYON /

Plan d'accès : www.insa-lyon.fr rubrique INSA de lyon : plan d'accès

Premier cycle : Bâtiment Louis Néel : Tramway T1 arrêt Croix-Luizet (Direction IUT Feyssine)
Service de la Scolarité : Bâtiment Camille Claudel : Tramway T1 arrêt INSA-Einstein (Direction IUT Feyssine)

Service Scolarité
et Gestion des Moyens
d'Enseignements

Bâtiment Camille Claudel
8, allée du Rhône
69621 Villeurbanne cedex

Tél : + 33 (0)4 72 43 88 84
Fax : + 33 (0)4 72 43 79 71
Email : scol@insa-lyon.fr

INSA de Lyon
Campus LyonTech La Doua

20 avenue Albert Einstein
69621 Villeurbanne cedex

Tél : + 33 (0)4 72 43 83 83
Fax : + 33 (0)4 72 43 85 00

www.insa-lyon.fr

